

**COSTERMANS** (*Paul-Marie-Adolphe*), Vice-Gouverneur Général (Bruxelles, 2.4.1860-Banana, 9.3.1905).

Issu de l'Ecole Royale Militaire, nommé sous-lieutenant d'artillerie le 13 décembre 1880, Costermans entre au service de l'Etat Indépendant du Congo en qualité de lieutenant de la Force publique. Embarqué à Flessinghe le 3 octobre 1890, il débarque à Boma le 2 novembre. Après un court séjour à N'zobe, il est désigné pour prendre le commandement du district du Stanley-Pool, où il arrive le 26 mai 1891. Un décret du Roi-Souverain en date du 26 septembre 1891 le nomme Commissaire de district de 2<sup>e</sup> classe; malheureusement, son état de santé le rappelle à la côte; le 24 février 1892, il remet son commandement à l'ingénieur Rolin et descend à Boma, où il arrive le 10 mars, pour embarquer vers l'Europe le 16 avril.

Au cours de ce premier séjour à Léopoldville, Costermans donne la mesure de ses moyens en déployant une remarquable activité appliquée à la réalisation d'un programme de construction d'habitations et de camps et au ravitaillement d'une population qui ne cessait de s'accroître. Le lieutenant Masui, de passage à Léopoldville en mai 1892, rapporte que résidants et passagers constituaient une population de quarante-trois Européens.

Le 6 décembre 1892, Costermans repart pour l'Afrique. Il est désigné à nouveau pour prendre le commandement du district du Stanley-Pool, mais en avril 1894, sa santé, à nouveau ébranlée, lui commande de résigner ses fonctions et de reprendre le chemin de l'Europe (20 mai 1894).

Costermans est un grand nerveux qui ne peut s'abstraire des préoccupations de sa charge; une partie de ses nuits s'écoule à arpenter la véranda de son habitation; de là lui vient le surnom de « gondoko » (le léopard), que lui donnèrent les indigènes. Cette extrême nervosité l'a ramené deux fois en Europe avant la date assignée; elle ne sera pas étrangère à la fin tragique de sa vie.

Le 8 septembre 1895, Costermans quitte Anvers pour retourner au Congo. Arrivé le 30, il est pour la troisième fois désigné pour reprendre le district du Stanley-Pool. Il atteint Léopoldville le 28 octobre.

Sous son énergique direction, ce poste, tête de ligne des voies de pénétration dans le Haut-Congo, a pris un développement considérable. L'arrivée du rail de Matadi et le lancement sur le fleuve des premières unités de 150 tonnes vont intensifier un trafic d'année en année croissant. Des problèmes de ravitaillement, d'ordre technique, d'administration indigène, etc. se posent chaque jour plus nombreux. Costermans y fait face avec autorité. En 1895 et 1896 on procède sous ses ordres au balisage du Stanley-Pool, de Léopoldville à Kimpoko. Il effectue des reconnaissances dans l' hinterland de Léopoldville, chez les Banfumu et en publie d'intéressantes relations. Le Gouvernement reconnaît ces services en le nommant Commissaire Général le 1<sup>er</sup> juin 1897. Il rentre en Europe le 27 juillet 1898.

Nommé Inspecteur d'Etat le 1<sup>er</sup> mars 1899,

Costermans reprend pour la quatrième fois le chemin de l'Afrique, investi de la haute direction des districts du Stanley-Pool et du Kwango. Il arrive à Boma le 27 mars et rejoint Léopoldville.

Pendant deux années encore il préside au développement de la station qui laisse deviner la ville importante qu'elle est appelée à devenir.

Le grand portage sur la route des caravanes n'est plus qu'un souvenir; la marine du Haut-Congo qui prolonge le rail se développe et réclame des installations portuaires pour permettre le trafic que comportera la réalisation des grands travaux publics projetés dans le Haut-Congo; problèmes complexes, auxquels Costermans et ses successeurs apporteront d'heureuses solutions.

Le 16 mars 1901, Costermans rentre en Europe prendre un repos largement mérité.

C'est en qualité de Commissaire du Gouvernement que Costermans s'embarque à Naples le 7 janvier 1902 pour l'Afrique.

Le Roi-Souverain, convaincu que la seule façon d'assurer l'intégrité de l'Etat était non seulement d'en faire fixer les limites dans des actes diplomatiques, mais d'en assurer la garde par une occupation effective et impressionnante, mettait en œuvre tous les moyens dont il disposait.

A cette époque la frontière Tanganyika-Ruzizi était contestée par les Allemands, qui avaient profité d'un relâchement de notre occupation, déterminé par la révolte des soldats de Dhanis, pour s'avancer en territoire congolais jusqu'à la rivière Ruzizi.

Pour appuyer ses droits et prévenir de nouveaux empiétements, l'Etat Indépendant recourt à une forte occupation de la région. Costermans fut choisi pour l'organiser.

Arrivé à Uvira le 23 avril, il procède, conformément aux ordres du Roi-Souverain, à l'établissement d'un cordon de fortifications s'étendant de Babandana, au Nord du lac Kivu, jusqu'à Uvira, sur le Tanganyika. Uvira, Baraka, Luvungi, Rutshuru furent dotés de puissantes redoutes construites par le commandant du génie De Kemmeter. Armés d'artillerie, soutenus par des garnisons importantes et bien entraînées, ces points d'appui en imposèrent aux Allemands, qui ne tentèrent plus de progresser. Costermans, qui avait remplacé le capitaine Milz au Kivu, après dix-huit mois d'un labeur fécond, remet le commandement de la région au capitaine d'Etat-Major Tombeur et rentre en Belgique le 12 septembre 1903.

L'attention qu'apportait Léopold II à la défense des frontières de l'Etat Indépendant ne fut sans doute pas sans peser une fois encore sur le choix qu'il fit de Costermans pour exercer les fonctions de Gouverneur Général.

La frontière franco-congolaise dans la région des Cataractes et la défense du Bas Fleuve préoccupaient le Roi-Souverain. Le 20 novembre 1903, Costermans est nommé Vice-Gouverneur Général et désigné pour reprendre le Gouvernement général de l'Etat que détenait intérimairement le Président du Tribunal d'Appel Fuchs. Il repart en Afrique le 7 janvier 1904 et prend ses fonctions le 13 février suivant.

Ses regards se portent sur la défense du Bas Fleuve, qui n'est assurée que par le Fort de Shinkakasa; il suit avec intérêt les

travaux qui doivent mettre cet ouvrage en état de jouer son rôle et les études qui visent à lui apporter les compléments défensifs indispensables.

En octobre 1904, la Commission d'Enquête instituée par le Roi-Souverain pour faire la lumière sur la situation au Congo arrive à Boma.

La campagne anticongolaise battait son plein. Les erreurs d'administration, les fautes d'agents sont relevées et démesurément amplifiées dans certaine presse; des abus isolés sont cités comme représentatifs d'un système.

De pénibles polémiques, généralement basées sur des faits inexactement rapportés par la presse étrangère ou inspirées chez nous par des préoccupations de politique intérieure ou commerciale, divisaient l'opinion en Belgique. La charge de l'Administration congolaise, en butte à de perfides attaques, était devenue singulièrement délicate. L'attitude de certaines puissances pouvait faire croire que le destin de l'Etat Indépendant était à la merci d'une erreur.

Costermans a dû s'en émouvoir. S'est-il exagéré la gravité des conclusions que devait contenir le Rapport de la Commission d'Enquête? S'est-il considéré comme responsable de certains vices d'organisation et des abus qu'ils permettaient? Ce n'est pas improbable, si l'on tient compte de son excessive nervosité. Les médecins s'étaient rendu compte de cet état pathologique et, inquiets, avaient prescrit de ne pas le laisser seul. Hélas! au cours d'un séjour qu'il fit à Banana, il réussit à tromper la surveillance et, le 9 mars 1905, il mit fin à ses jours. Sa dépouille mortelle fut ramenée en Belgique.

Pour perpétuer la mémoire de ce pionnier de la civilisation au Congo, le Gouvernement décida, en 1927, que le poste de Bukavu, chef-lieu du district du Kivu, porterait le nom de Costermansville.

Costermans avait été créé officier de l'Ordre Royal du Lion, chevalier de l'Ordre de Léopold, de l'Etoile Africaine, de la Légion d'Honneur; il était porteur de l'Etoile de Service à 4 raies et de la Croix Militaire de 2<sup>e</sup> classe.

19 décembre 1946.  
Engels.

*Le District du Stanley-Pool, Bulletin de la Société d'Etudes Coloniales, 1895. — Reconnaissance de la contrée située entre le Stanley-Pool et le Kwango, de Kimpoko à Muene Kundi. Belgique coloniale, II, 1896. — Reconnaissance entre le Congo-Kasai-Kwango. Notice sur le Banfumu. Belgique coloniale, III, 1897. — Notice sur la tribu des Banfumu. Missions belges de la Compagnie de Jésus, 1899. — Mœurs d'anthropophages, Belgique coloniale, V, 1899.*

*Belgique Coloniale, 1896, Bulletin de la Société Royale de Géographie, 1897, XXI, pp. 75-58. Le district du Stanley-Pool. — Mouvement géographique, 1897, p. 62; 1905, p. 148, 171, 252. — Belgique Militaire, 24 janvier 1904. — Chapaux, Le Congo, p. 438. — Le Congo, Moniteur Colonial, 1905, p. 140. — La Belgique Coloniale, 1896, pp. 237, 152, 495; 1897, pp. 41, 53, 398; 1899, p. 455. — Tribune congolaise, 5 décembre 1927, 7 janvier 1904. — Van Iseghem, Les Etapes de l'annexion du Congo, Bruxelles, 1932, p. 24. — Massoin, Histoire de l'E. I. C., Namur, 1913, 2 vol., II, pp. 319, 362. — Périer, G. D., Petite Histoire des lettres coloniales, Bruxelles, 1942, p. 41. — Bauer, L., Léopold le mal aimé, Paris, 1935, p. 205. — W. Van Cauteren, Trente histoires de Congolais, pp. 31-34. — Masui, D'Anvers à Brazzaville, 1894, Ch. Bulens, impr.-édit., Bruxelles.*